



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

**INITIATIVE DE BONNE GOUVERNANCE À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS
ARABES**

**GROUPE DE TRAVAIL IV : SERVICES PUBLICS, PARTENARIATS PUBLIC/PRIVÉ ET
RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION**

**PROJET DE CADRE RÉGIONALE SUR LA
QUALITÉ DE LA RÉGLEMENTATION**

**SESSION SPÉCIALE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OCDE
SUR LA GESTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA
RÉFORME RÉGLEMENTAIRE**

*Siège de l'OCDE- Roger Ockrent
Paris, France
4 mai 2007*

PROJET DE CADRE RÉGIONAL SUR LA QUALITÉ DE LA RÉGLEMENTATION : INTRODUCTION ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour les pays qui prennent part à l'Initiative de bonne gouvernance à l'appui du développement (GfD) dans les pays arabes, l'élaboration d'un cadre régional sur la qualité de la réglementation dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord constitue une priorité essentielle. Ce point de vue apparaît aussi dans les plans d'action par pays sur la réforme de la réglementation adoptés dans le cadre de l'Initiative.

Raisons d'être et avantages du cadre régional sur la qualité de la réglementation

Un cadre régional sur la qualité de la réglementation apportera des informations utiles aux pays de la région qui souhaitent :

1. intégrer les principes de qualité de la réglementation au processus d'élaboration des politiques ; et
2. se rapprocher des bonnes pratiques internationales.

Le cadre régional sur la qualité de la réglementation permettra de créer un cadre cohérent de prise de décision en définissant des concepts essentiels pour guider les administrateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre complexes d'une politique de réforme de la réglementation efficace et de grande qualité. Elle pourra apporter une aide précieuse aux responsables des politiques au moment de la définition des différentes options et des priorités à cibler.

Élaboration du cadre régional sur la qualité de la réglementation

Le projet de cadre régional repose sur des consultations techniques et politiques avec l'OCDE et les pays arabes. Une première version a été présentée aux participants à la deuxième session spéciale du Groupe de travail de l'OCDE sur la gestion de la réglementation et de la réforme réglementaire dans le cadre de l'Initiative GfD (groupe de réflexion sur la réforme de la réglementation), le 25 avril 2006 à Paris. Des délégués de Grèce, du Liban, de Tunisie, du Yémen et de l'Autorité nationale palestinienne ont pris part à des discussions complémentaires sur le contenu du cadre régional à la troisième réunion régionale du Groupe de travail IV sur les partenariats public/privé, les services publics et la réforme de la réglementation, les 15 et 16 février 2007 à Tunis.

PROJET DE CADRE RÉGIONAL SUR LA QUALITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

PRÉAMBULE

1. Pour faire progresser les économies nationales et renforcer le rôle des pouvoirs publics dans le développement économique et social, nous avons élaboré ce cadre régional sur la rédaction de textes législatifs et la qualité de la réglementation. La légitimité et le respect du droit, fondements des sociétés et des États modernes, ne doivent pas être tenus pour acquis lorsque le consensus et la stabilité sont fragiles. Nous devons remédier aux problèmes que posent la complexité de la réglementation, qui contribue à l'économie souterraine et à la corruption, et renforcer parallèlement la société civile pour améliorer la qualité de l'élaboration des textes législatifs.

2. Nous nous appuyerons sur la Recommandation de l'OCDE concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle (1995) et sur les Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation (2005), en améliorant les procédures pour élaborer des lois et des réglementations adaptées à nos institutions, à nos cultures et à nos potentialités de développement.

Politique réglementaire : un programme de grande ampleur qui englobe l'ensemble de l'administration

3. Nous reconnaissons que la réforme de la réglementation doit être soutenue au plus haut niveau politique, pour encourager la prise en compte globale des politiques, des instruments et des institutions réglementaires et faire connaître les stratégies adoptées et les avantages qui en résultent. Nous renforcerons les mécanismes de coordination à l'intérieur de l'administration pour favoriser une plus grande cohérence des objectifs publics et préciser les responsabilités et les fonctions. L'amélioration des stratégies en matière de réglementation est compatible avec les responsabilités et les compétences actuelles des ministères. La difficulté consiste à mettre en œuvre une initiative qui englobe l'ensemble de l'administration, pour une meilleure cohérence des politiques.

4. Une fois les objectifs des politiques publiques fixés, les autorités ont besoin d'indications pour décider quand et comment poursuivre ces objectifs au moyen de lois. Les solutions susceptibles de se substituer à la réglementation doivent faire l'objet d'un examen attentif au début du processus. La clarté de la formulation, en particulier lorsque les lois sont rédigées en plusieurs langues, ou traduites dans d'autres langues, revêt une importance capitale. Un organisme de surveillance peut intervenir pour assurer l'avancée du processus. Le cas échéant, toute réglementation de qualité doit : (i) répondre à des objectifs clairement définis et contribuer efficacement à la réalisation de ces objectifs ; (ii) reposer sur des bases juridiques et empiriques solides ; (iii) apporter des avantages qui justifient ses coûts, compte tenu de la répartition de ses effets aux différents niveaux de la société, et de ses conséquences économiques, environnementales et sociales ; (iv) réduire les coûts et les distorsions du marché ; (v) encourager l'innovation au moyen d'incitations commerciales et de stratégies fondées sur les objectifs fixés ; (vi) être claire, simple et pratique à utiliser ; (vii) être compatible avec les autres réglementations et politiques en vigueur ; et (viii) être aussi compatible que possible avec les principes nationaux et internationaux en matière de concurrence, d'échanges et d'investissement.

Création de cadres institutionnels à l'appui de la réforme de la réglementation

5. Nous concevrons et publierons une stratégie explicite en matière de politique réglementaire en nous appuyant sur des principes rigoureux de bonne gouvernance, dont un organisme de surveillance

pourra assurer le suivi, pour définir les problèmes et les lacunes rencontrés, mesurer les avantages de la réglementation et rendre systématiquement compte chaque année des progrès accomplis aux pouvoirs publics et aux citoyens.

6. Pour assurer la qualité de la réglementation, nous mettrons en place des dispositifs institutionnels transparents et soumis à des contrôles, en particulier des mesures de promotion de l'intégrité. Les institutions réglementaires veilleront au respect de l'intérêt public.

7. L'administration joue un rôle central dans la réforme de la réglementation, en particulier lorsque la loi est mise en application au moyen de textes réglementaires (décrets, etc.) rédigés par l'exécutif. Nous améliorerons la formulation de cette réglementation d'application pour réduire les délais qui nuisent à la certitude juridique et au respect de la législation.

Utilisation d'outils réglementaires pour une plus grande transparence du processus

8. Nous affirmons l'importance des procédures administratives pour l'examen des nouvelles lois et réglementations. Ces procédures doivent être clairement définies et mettre l'accent sur la transparence, la certitude administrative et le respect de la légalité. La consultation doit être large et équilibrée entre les différents groupes d'intérêt, et les procédures de consultation elles-mêmes doivent être transparentes et adaptées. Il faut une gestion efficace des procédures de rédaction des lois pour réduire les délais, sources d'incertitude et de confusion, en particulier lorsque des décrets sont nécessaires à la mise en application.

9. Nous encouragerons l'adoption et l'utilisation prioritaires de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) en ciblant en particulier les mesures législatives susceptibles d'avoir d'importantes conséquences socio-économiques. L'amélioration de la méthode d'analyse d'impact réglementaire utilisée et l'utilisation de bonnes pratiques de consultation permettront aux pays de confronter leur expérience. La formation des responsables comme du personnel technique est essentielle à la bonne exécution des AIR, qui doivent être effectuées au début du processus de décision pour avoir un effet politique. En acquérant de l'expérience dans la réalisation des AIR, nous nous efforcerons de publier et de faire évaluer ces analyses.

Maintien de la dynamique de réforme de la réglementation

10. Pour atteindre ces objectifs, nous concevrons des plans d'action spécifiques visant à : (i) doter les unités de travail du personnel nécessaire pour évaluer les réglementations au regard des principes de bonne réglementation et de la conformité aux normes de qualité, et étudier les solutions susceptibles de se substituer à la réglementation, s'il y a lieu et si c'est possible, (ii) évaluer et améliorer les procédures d'élaboration des réglementations pour examiner les fondements juridiques et les conséquences économiques des lois nouvelles ou déjà en application ; (iii) actualiser les réglementations en vigueur et réviser celles dont la modification apportera les avantages les plus importants et les plus visibles ; (iv) créer des sites web pour donner accès aux informations relatives à l'élaboration des réglementations, recevoir les commentaires du public sur les questions réglementaires, et mettre toutes les lois à sa disposition, (v) rédiger dans un style clair et un langage simple, y compris les textes traduits et (vi) réduire la charge administrative et les exigences en matière de licences et de permis, avec une attention particulière chaque fois de nouvelles réglementations et lois sont rédigées, et évaluer les coûts administratifs imposés aux citoyens et aux entreprises.

11. Nous reconnaissons que la réforme de la réglementation nécessite une approche dynamique et durable. Les capacités doivent être renforcées progressivement. Nous nous engageons à participer aux activités des réseaux et centres régionaux qui se consacrent à la simplification administrative, à la qualité de la réglementation, aux politiques réglementaires et à la fourniture de services publics. Nous rendrons compte des progrès accomplis par des rapports annuels ou par d'autres moyens le cas échéant.